



Madame la rectrice,

Dans l'ordre de l'ordre du jour, cette année encore, les priorités ministérielles concernant le premier degré sont bien inscrites dans le livret du CSA, sans que nous soyons communiqués de données concernant les besoins de chaque département en ce qui concerne le dédoublement des GS en éducation prioritaire, la scolarisation des TPS, les besoins en ULIS... Comme d'habitude, la seule matière disponible, ce sont les effectifs et le P/E. Or, les effectifs ne disent rien des priorités ministérielles, et le P/E est UN indicateur, dont nous rappelons, une fois encore, qu'il ne peut suffire à travailler sur des territoires extrêmement divers, urbains et ruraux, à la sociologie privilégiée ou avec une forte présence de réseaux d'éducation prioritaire. Le Sgen-CFDT regrette ce manque de données, qui produit un effet d'opacité sur la répartition de la dotation académique pour le premier degré, qui ne nous permet pas de nous prononcer de manière éclairée.

Dans les documents du CSA ministériel, en comparant la Normandie avec d'autres académies (Rennes, Reims, Toulouse, Orléans-Tours), nous constatons que celles-ci ont un nombre d'élèves qui tourne autour de 10,5 élèves par dispositif ULIS, tandis que c'est 11,2 dans la nôtre ! Il n'est pas étonnant dès lors de constater des effectifs d'ULIS à plus de 12 dans le département de l'Eure par exemple, ce qui est contraire aux recommandations et impacte fortement les conditions d'apprentissages et de travail des personnels.

Puisque le P/E prend beaucoup de place dans ces documents, jouons un peu avec... Un P/E qui augmente globalement de 0,05 à la rentrée 2024, c'est 1 professeur de plus pour 2 000 élèves. Pas fou, comme « plus de maitres que de classes ». Pourtant, les écoles ont besoin de postes de brigades, pour que les PE soient remplacés quand elles ou ils sont malades, en congé maternité, en formation,

les dispositifs ULIS doivent être suffisamment nombreux pour accueillir les élèves sans dépasser les seuils recommandés...

Pour le second degré, nouvelle et énième priorité du ministère, la question des moyens est lunaire. La mesure initiale de -93 ETP pour – 1 058 élèves (soit -1 ETP pour -11 élèves, la démographie a bon dos) est corrigée pour le Choc des savoirs collège – lycée professionnel – LGT, actions fortes gouvernementales qui se traduisent par 54 ETP pour, essentiellement, 90 000 élèves (65 000 élèves de sixième et de cinquième, 25 000 élèves de LP). 1 ETP pour 1 700 élèves. En mettant tous ces moyens sur les groupes de niveau uniquement, dans un collège 500, cela fait 2,5 heures de DHG. Un choc, c'est le cas de le dire. Quelle(s) priorité(s) allez-vous demander d'abandonner pour faire de la place aux groupes de niveaux ? Celle sur l'enseignement des langues ? Ou l'enseignement de la techno, qu'on supprimerait de la sixième pour la renforcer sur les autres niveaux ?

La mesure la plus emblématique de ce que l'Éducation nationale est devenue un canard sans tête est peut-être en bas de page 18. Parce qu'un ministre a parlé il y a un mois, un matin (et fichtre, je suis bavard, mais qu'est-ce que les ministres parlent !), dans une belle bibliothèque, l'académie de Normandie veut financer une classe « prépa-lycées » par département, à hauteur de 27 heures. Mais 27 heures de quoi ? 27 heures pour qui ? Encadrées par qui ? Avec quels objectifs ? Pour qui est-ce que cela fait sens, de flécher 5 fois 27 heures en bas de la page 18 ? Est-ce que cela fait sens pour la DOS ? Pour les équipes éducatives des élèves concernés (mais lesquels ?) ? Pour les perdurs qui ouvriront les dispositifs ? Pour les profs qui les encadreront ? Pour les PsyEN qui accompagnent les élèves de 3<sup>ème</sup> ? Pour ces élèves (mais, toujours, lesquels ???) susceptibles de prétendre à un dispositif qui n'existe que dans une déclaration à la presse d'un ministre déjà périmé ? Pour qui est-ce que cela fait sens ? Le Sgen-CFDT vous alerte, madame la rectrice : lorsque le travail ne fait plus sens pour personne, mais qu'on continue à réaliser les tâches, machinalement, l'étape suivante, c'est l'effondrement.

Puisqu'une priorité en chasse une autre, après avoir créé avec fierté des postes de CPE en 2022, on en supprime en 2024. Et on aurait tort de ne pas supprimer quelques postes d'admins au passage, après en avoir recruté cet été, comprenez qui pourra...

Concernant l'offre de formation, pour un dialogue social de qualité, à propos des capacités de formation, il serait bon d'éviter de décliner des augmentations (« sous réserve de moyens ») ou des diminutions (sous réserve de... rien du tout) en ne donnant que les capacités projetées à la rentrée 2024. Les évolutions de la carte pour la voie professionnelle sont très monomaniaques, et les professeurs qui enseignent en AGORA seront, une nouvelle fois, durement touchés.

Concernant les lignes directrices de gestion, les données dressent un bilan détaillé mais elles ne sont intéressantes que si l'on peut en tirer des conclusions et des axes de progrès pour les personnels. Par exemple : dans les mutations inter du premier degré, on voit que pour certains départements, il est très difficile de muter (Orne, Eure). Quand on sait que le concours est académique, la première affectation dans un département risque d'être celle pour de longues années ! Dans ce contexte particulier, il est urgent de reconsidérer le département d'affectation des derniers lauréats de CRPE afin que ceux-ci ne soient pas lésés par rapport à leurs collègues recrutés après eux sur la liste complémentaire. Certaines académies ont fait le choix de refaire les affectations pour rétablir l'équité car commencer sa carrière avec un choix contraint ET un sentiment d'injustice est dommageable au service public d'éducation. Ce sera aussi le dernier bilan de la classe exceptionnelle en tant que grade fonctionnel, essentiellement. Nous dénonçons toujours qu'il n'y ait bientôt plus aucun garde-fou à l'arbitraire, et surtout que le ministère n'ait accepté aucun cadre contraignant sur le respect de l'égalité professionnelle.

Enfin, nous y reviendrons plus en détail, mais il y a eu une tentative de ce qui pourrait ressembler à du dialogue social concernant la redéfinition des cartes des zones de remplacement dans l'académie. Rappelons cependant que dialoguer, ce n'est pas uniquement pouvoir s'exprimer, c'est aussi offrir une écoute réelle et sincère à l'autre. Volontairement ou pas, sous la contrainte du temps peut-être, la proposition initiale de la DPE était, peu ou prou, la proposition finale. Or, à la CFDT, nous ne pouvons nous satisfaire d'être réduits à choisir la position d'une virgule dans une phrase, ou, de mettre ou pas Bacqueville-en-Caux dans la ZRE Le Havre. Nous avons nettement plus d'ambition pour les personnels.